Publié et certifié exécutoire le 26/10/2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 044-214402109-20261020-AR_20261020_152-AR

N° AR_20261020_152

Département
LOIRE-ATLANTIQUE
Canton
SAINT-NAZAIRE 2
Commune
TRIGNAC
Arrêté donnant délégation de signature et de pouvoir à Madame Christelle CARO 3ème adjointe au Maire

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L 2122-19,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du maire et des adjoints en date du 02 octobre 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature et de fonction du maire au bénéfice des adjoints,

Vu l'arrêté municipal n°121 du 08 octobre 2026 donnant délégation de signature et de pouvoirs aux adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les pièces administratives à signer par Madame Christelle CARO, 3ème adjointe au Maire, chargé de l'Urbanisme, Aménagement, Habitat et Logement, Mobilités et Déplacements, Cadre de Vie, Politique de la Ville, Commerces,

ARRETE

Article 1er :

Il est donné délégation à Madame Christelle CARO, 3ème adjointe au Maire, pour signer toutes pièces administratives relatives à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme et particulièrement de signer expressément des arrêtés valant permis de construire délivrés dans la commune,

- le traitement des certificats de localisation au regard du droit de préemption,

- les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme,

- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine,

- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,

- actes notariés.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire.

Fait à TRIGNAC, le 20 octobre 2026

Le Maire,

VILLE DE TRIGNAC 44570

Gilbert LEMESTRE

Notifié le :

Signature de Christelle CARO

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)